

DELIBERATION DD2025_004

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	61
Votants	78
Pouvoirs	17

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 14 février 2025

LE 20 février 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, M. PERIER, Mme MONTEIL-MAYAUD, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, Mme LANDON

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. TALLET donne pouvoir à M. PROTANO
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à Mme FAURE
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme KERGOAT
M. MARC donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. DELCROS donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme MARCHAND
M. AMELIN donne pouvoir à Mme DUPUY
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BARROUX
Mme REYS donne pouvoir à M. VADILLO
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC
M. LACOUR-COULON donne pouvoir à M. MOTARD

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le Conseil de développement (CODEV) du Grand Périgueux a été institué en mars 2022 conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et aux modalités délibérées dans le pacte de gouvernance de l'agglomération.

Que conformément à l'article L5211-10-11 du CGCT, le conseil de développement établit un rapport annuel d'activité qui doit être présenté et débattu en conseil communautaire. Ce rapport doit permettre de mettre en valeur, auprès des élus et de la population, le travail effectué par cette instance composée de citoyens bénévoles engagés pour faire avancer le territoire.

Considérant qu'après deux années marquées par l'installation de ce conseil citoyen, et à la suite de la structuration de son organisation interne et de ses relations extérieures, le développement de la formation des membres et leurs premiers travaux ont marqué l'année 2024.

Que le rapport d'activité, joint en annexe, a été approuvé en assemblée plénière du CODEV le 16 décembre 2024 et plusieurs éléments méritent d'être soulignés.

Que le défi de l'année 2024, amorcé en fin d'année 2023, a été la mise en place de la gouvernance établie pour faciliter la production de travaux et l'engagement des membres.

Considérant que la mise en pratique du système de gouvernance doit s'analyser à la fois sous le prisme de l'organisation des membres et de leurs instances et à la fois sous l'angle des relations avec le Grand Périgueux.

Que s'agissant du premier point, les groupes de travail fonctionnent aujourd'hui avec un ou deux rapporteurs qui ont été accompagné dans le cadre d'une formation aux techniques d'animation à quoi s'ajoute la représentation de trois porte-parole. Ce mécanisme convient aux membres puisqu'il permet d'avoir une instance de suivi : le Comité d'Animation et de Suivi (CAS).

Que s'agissant du second point, les relations avec le Grand Périgueux sont très fluides, la mobilisation des services administratifs et des élus par les membres du CODEV sont régulières et constructives. Les sollicitations d'avis ou les mobilisations pour du partage d'information se développent fréquemment. De la même façon que la mise en pratique du circuit de prise en compte qui s'est parfaitement déroulé lors de la proposition de création d'un Conseil Communautaire des Jeunes.

Considérant que la participation au sein des instances de démocratie participative demeure une question essentielle dans leur fonctionnement quotidien. Au sein du CODEV du Grand Périgueux, les membres du CAS constatent qu'elle est fluctuante depuis son lancement, en témoigne le passage de 107 membres à environ 85 inscrits aujourd'hui. Cette participation tend à se stabiliser à l'échelle de l'assemblée plénière mais elle est parfois pénalisante au niveau des groupes de travail.

Qu'aussi la réflexion du Comité d'animation et de suivi est de pallier cette difficulté par un projet de renouvellement partiel. L'objectif à court terme est d'activer un renouvellement partiel de l'instance et à long terme d'acter l'idée qu'un tuilage au sein du CODEV serait à pérenniser.

Que ce renouvellement aurait lieu en trois phases :

- Le recensement de la volonté des membres à s'engager
- La relance dans la participation pour ouvrir à de nouveaux membres
- L'intégration des nouveaux membres au sein du CODEV

Que le Comité d'animation et de suivi propose plus précisément l'action suivante :

- Collège des **acteurs locaux** : sollicitation afin d'interroger la participation des acteurs locaux pour qu'ils nomment un représentant ;
- Collège de **l'assise territoriale et des habitants** : sollicitation aux membres afin de leur demander s'ils souhaitent poursuivre leur engagement, à défaut, les retirer du CODEV ;
- Collège de **l'assise territoriale** : courrier envoyé par les élus référents aux maires n'ayant plus de représentant au sein du CODEV afin qu'ils en nomment un de nouveau ;
- **Nouvelle composition du collège des habitants** : lancement d'une campagne de communication (presse, réseaux sociaux du Grand Périgueux, mairies) pour proposer une nombre X (selon recensement) de volontaires pour intégrer le CODEV.

Que pour conclure la mise en œuvre de ce renouvellement partiel, et après avoir fixé un délai de réalisation à ce dernier, les membres du CAS proposent l'organisation d'un temps d'intégration pour expliquer le fonctionnement du CODEV et cet engagement.

Considérant que les groupes de travail thématiques ont poursuivi leur travail cette année en ayant comme objectif d'affiner les sujets choisis et d'aboutir à la production d'avis ou de propositions concrètes.

Que les groupes sont aujourd'hui aux stades suivants :

- **Groupe de travail santé** - *Après des temps de rencontres avec les acteurs locaux de la santé mentale, les membres du groupe ont réalisé un avis sur les politiques en la matière avec des préconisations et des outils pour les porter ;*
- **Groupe de travail urbanisme** - *Le groupe a été mis en veille dans l'attente d'une actualité plus importante à ce sujet, notamment dans la perspective de la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;*
- **Groupe de travail environnement** - *Après le démarrage du travail sur l'économie circulaire les membres ont visité une recyclerie et ont débuté des rencontres avec des acteurs locaux pour organiser une journée de sensibilisation à l'économie circulaire ;*
- **Groupe de travail enfance/jeunesse** - *Après la présentation du projet Silot et des perspectives à venir, les membres du groupe ont répondu à la proposition de création d'un Conseil communautaire des Jeunes qu'ils ont présenté aux élus communautaire ;*

- Groupe de travail mobilité** - Le groupe poursuit sa réflexion sur le dernier kilomètre. Ils ont réalisé un travail partagé avec les services de Périmouv pour un avis dans le cadre d'une enquête aux commerçants. Le but est d'organiser une visite dans une structure, une prise de contact a été amorcé avec deux entreprises de Bordeaux.

Que les travaux des groupes sont davantage détaillés dans les fiches de suivi qui sont présentées à chaque assemblée plénière (cf. annexe 3).

Considérant que les membres du Comité d'Animation et de Suivi (CAS) ont été accompagnés cette année par une formatrice et facilitatrice, choisi par leurs soins. L'objet de la formation était d'apporter un accompagnement aux membres sur les techniques d'animation et de gestion de projet.

Qu'une dizaine de membres a pu participer à 4 ateliers de formation : 2 ateliers d'une journée en présentiel dans l'espace Aliénor et 2 ateliers de 2h en distanciel, d'avril à octobre 2024.

Que la formatrice leur a proposé un certain nombre d'outils et de leviers pour faciliter leur animation et le suivi des groupes dont ils sont les rapporteurs. Ces derniers gardent un espace partage, un « Padlet » sur lesquels ils peuvent retrouver l'ensemble de cette ressource. Parmi celle-ci ils ont choisi de mettre en pratique un outil en particulier.

Considérant que le développement des groupes de travail et de la formation aux techniques d'animation doivent permettre de faciliter l'animation et le suivi des groupes en autonomie.

Que depuis le démarrage de leurs travaux, les membres des différents groupes confient plus ou moins l'animation et la gestion de leur avancé (réunions, animation, organisation, compte-rendu etc.) au chargé de mission du Grand Périgueux. L'objectif cette année est donner les outils pour que les rapporteurs, constitués en binôme, puissent se charger de l'animation des groupes.

Que pour cela, un outil va être mis en place cette année et pour l'an prochain : le tableau de suivi des groupes. Il s'agit d'un outil de recueil d'informations en amont ou au début d'une réunion, les membres inscrivent un certain nombre de données qui sont traités par priorités. Cet outil d'intelligence collective facilite la prise de position des membres, l'expression d'un avis et le travail partagé. Ce dernier a été présenté à certains groupes et sera généralisé pour l'année à venir.

Considérant que le conseil de développement a poursuivi son implication au sein de la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD), réseau de CODEV à l'échelle nationale, regroupant conseils de développement, associations, techniciens, etc...

Que la CNCD propose régulièrement des temps de formation ou des groupes de travail thématique, à ce propos, des membres du CODEV du Grand Périgueux ont participé à certains de ces ateliers en distanciel. L'objectif dans l'année à venir sera de densifier la participation à ce type d'évènement.

Que par ailleurs, les porte-parole du CODEV étaient présent aux « Rencontres annuelles des Conseils de développement » du 06 au 07 novembre à Paris. Les trois porte-paroles et le chargé de mission ont représenté le CODEV et participé à des ateliers.

Considérant que les porte-paroles du Conseil de développement sont convaincus de l'intérêt de tisser des liens avec d'autres CODEV. L'intention serait celle de partager des expériences et des temps de rencontres avec les conseils locaux.

Que le CODEV du Grand Périgueux fait partie de la Coordination Nouvelle-Aquitaine depuis cette année 2024. Dans cette perspective, il participera l'année prochaine à des temps de rencontre.

Que les membres du CODEV ont également échangé sur la possibilité de rencontrer d'autres CODEV en établissant cette année quelques prises de contact : avec le CODEV de Clermont-Ferrand, de Grenoble, de Bordeaux ou encore d'Angoulême.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Prend acte de la présentation du rapport d'activité 2024 du Conseil de développement de l'agglomération.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 17/03/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 17/03/2025	Périgueux, le 17/03/2025
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 